



## CONFÉDÉRATION PAYSANNE et NATURE & PROGRÈS



**Confédération Paysanne**

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

### » Introduction

Membres du collectif NOPALME (Nouvelles Orientations Pour des Alternatives Locales en Méditerranée), la Confédération paysanne et Nature & progrès œuvrent pour le maintien et le développement d'une agriculture paysanne, écologique, qui soit moteur du territoire et réponde aux préoccupations de ses habitants.



**Nature & Progrès Aude**

Association de développement  
et promotion de l'Agroécologie  
pour la protection de l'environnement

### CONTACT >

**Maison Paysanne** - 12 Rue des Genêts - 11 300 LIMOUX

**E-mail : confederationpaysanne11@orange.fr - Tél : 06 47 57 52 29 - Site : http://adonf1.org**

**E-mail : np11@laposte.net - Tél : 04 68 20 94 75 - Site : www.np11.org**

## L'extension du port au regard de l'agriculture



Augmenter la capacité du port de Port-La Nouvelle (PLN) c'est juger qu'une augmentation de son trafic est prévisible, possible et souhaitable ; que vont se créer de nouveaux marchés ou un transfert de trafic provenant d'autres ports ou voies de transport ; et enfin qu'un développement de la production qui transite par le port est envisageable.

En ce qui concerne l'activité agro-alimentaire, le bilan de ce qui peut être exporté et ce qui sera importé détermine l'impact sur l'économie agricole de notre pays.

**Pour considérer la pertinence du projet, il faut que ce bilan soit étudié, et que l'on regarde si les sommes investies justifient un tel agrandissement au regard des externalités négatives.** (pertes d'emplois dans l'économie régionale, impact écologique, accroissement des transports, etc.).

Ce cahier d'acteur, loin de faire un tour exhaustif de la question et de proposer des solutions alternatives, ce qui pourra être développé ailleurs, propose une analyse des points exposés dans le dossier du Conseil Régional en lien avec l'activité agricole.

## Complémentarité des ports (p.16 du dossier)

Le dossier explique que PLN gardera des capacités d'import-export de produits de rotation lente et à faible valeur ajoutée comme les céréales – grains, farine – et le vin en vrac. Les viandes, produits laitiers, fruits et légumes continueront d'être traités sur Sète ou Port-Vendres.

Les atouts de PLN face à Sète sont difficiles à cerner. Pour la production céréalière du Lauragais ou de Midi-Pyrénées, la distance est sensiblement la même. Seul le vin des Pyrénées Orientales a un avantage de distance, mais sa production est insuffisante pour l'export.

Sète est à proximité du sillon rhodanien pour le commerce avec le nord de l'Europe. La connexion fluviale par le canal reliant Sète au Rhône se prête justement aux rotations lentes. **Ni le canal<sup>1</sup>, ni le port de Sète ne sont saturés (sa capacité passe de 3,8 à 9 MT<sup>2</sup>) et l'avantage va très nettement au port de Sète**, où les investissements sont déjà réalisés (dont les installations portuaires et frigorifiques prévues pour les fruits et légumes d'Agrexco qui a fait faillite).

(1) Citation VNF : «Aujourd'hui de 400 000 T, le trafic commercial devrait grimper à 1 MT, la saturation étant à 4 MT.»

(2) Sources : Conseil Régional, réunion débat public du 25/1 à Montpellier et France 3 LR, édition du 20/11/2012

## Durabilité (p.21)

Le **transport** longue distance est contraire aux relocalisations, **augmente les émissions de CO<sub>2</sub>**, la consommation d'hydrocarbure, les risques de pollution en mer et sur la côte, et met en péril la pêche côtière locale comme les ressources naturelles des pays producteurs. Augmenter le trafic, c'est accroître la capacité du transport routier et ferroviaire, déjà congestionné (p. 21), ce qui entraînera la **destruction de surfaces agricoles** pour élargir les routes et construire la ligne LGV (4 600 ha d'après la SAFER), alors même que l'Aude a vu disparaître 6 % (14 500 ha) de son territoire agricole en 10 ans, 2 fois plus que la moyenne française<sup>3</sup>.

Les **travaux** pour agrandir l'infrastructure portuaire, ainsi que l'installation de nouveaux **sites industriels**, auront des conséquences directes et importantes, quelques soient les précautions prises, pour l'environnement, composé de zones protégées et réserves de biodiversité.

**Loi de permettre d'alimenter le monde, ce type de projet contribue à l'affamer :**

**Le principe de mondialisation** des productions et des échanges, qui justifient un tel développement, est reconnu par la FAO et de nombreux organismes internationaux comme cause directe de la disparition des paysans, la perte des souverainetés alimentaires et la faim dans le monde. Les pays industrialisés se concentrent sur des cultures mécanisables et demandant peu de main d'œuvre (céréales), ce qui, avec les subventions, leur permet d'exporter des marchandises à très faible coût, qui vont concurrencer, et faire disparaître les productions nourricières dans les pays peu industrialisés ; à l'inverse, ces pays se concentrent sur les production demandant de la main d'œuvre (légumes, etc.), qu'ils rémunèrent très peu, et qui viennent concurrencer et pousser à la faillite les producteurs de la région. Le résultat est une **disparition importante des paysans** de par le monde, une **concentration des terres** et moyens de production entre les mains de groupes restreints d'acteurs économiques, et, chose révélatrice, une **famine** qui touche en premier lieu... les paysans qui sont censés produire de quoi se nourrir...

**Ce projet peut-il s'inscrire dans les objectifs de l'agenda 21 auquel il fait référence ?**

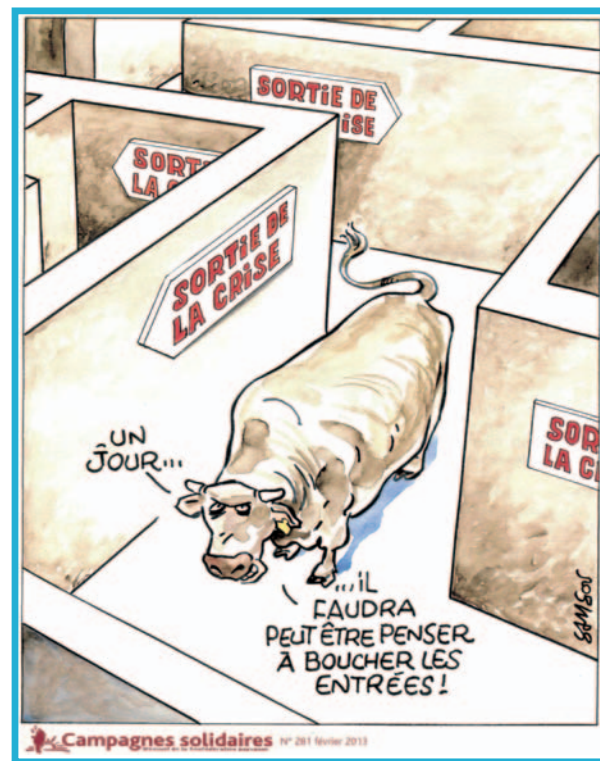
## Agir pour les filières (p.21)

96 % des entreprises agricoles du Languedoc-Roussillon ayant moins de 10 salariés, il y a peu d'intérêt, mais beaucoup de risques à les **mettre en compétition dans le marché international**.

Page 4, il est mentionné « *le basculement de l'économie mondiale vers le Pacifique et la Chine* ». Sommes-nous en capacité de concurrencer ces pays ? **L'agriculture de notre région sera-t-elle gagnante dans ces échanges ?**

La production de fruits et légumes subit une très grave **crise due essentiellement à la concurrence** des importations méditerranéennes, exacerbée par les accords de libre-échange et les facilités logistiques (Port-Vendres, 40 % des importations de fruits et légumes du marché Saint Charles). Ces productions ont perdu 1/5 de leur surface entre 2000 et 2010<sup>4</sup>, ne résistant pas à la concurrence de pays comme le Maroc où la main-d'œuvre est payée dix fois moins qu'en France. **Le prix des tomates a ainsi baissé de 40 % en 5 ans.**

**L'agriculture régionale a perdu 34 % de ses emplois en 10 ans, soit 12 500 emplois et presque 72 000 en 40 ans!**<sup>5</sup>. L'agriculture biologique, demandant plus de main d'œuvre, n'est pas épargnée par cette concurrence.



## Le transport du vin

L'exportation de vin vers l'Asie ne connaîtra pas d'augmentation justifiant de nouvelles capacités de transport. Ce vin passe par les ports de Sète (1 MT) ou Marseille (235 000 T) qui disposent déjà des infrastructures et des entreprises spécialisées pour le stockage et l'embarquement du vin.

Le vin produit en Languedoc-Roussillon est fortement concurrencé par les vins du Nouveau monde, surtout sur le marché asiatique, et également par la production même de la Chine qui est passée à 12 millions d'hectolitres.

Avec une augmentation de production (50 %) et de surface (176 %) sur 10 ans, la Chine est devenue exportatrice (2 millions d'hL, 23 millions de dollars ; + 227 % en valeur entre 2009 et 2011). Ses importations augmentent (214 %) mais ne concernent le vin français que pour 1/3 des volumes, essentiellement des vins haut de gamme, les vins premiums étant importés du Chili, d'Australie, d'Espagne et d'Italie. La région exportait en 2011 vers la Chine 262 600 hL au prix moyen et très faible de **2€30/l**<sup>6</sup>.

Le seul vin qui transiterait par PLN serait du vin à bas prix ou de l'alcool de vin en vrac, marché hasardeux au vu de l'augmentation de production des pays émergents et de la santé des entreprises viticoles de la région.

(3) Source : Conseil Général de l'Aude, oct 2012

(4) Source : Agreste, mai 2012

(5) Source : Agreste, recensement agricole 2010

(6) Source : Sud de France Développement

## Un domaine leader de l'innovation régionale ? (p.51)

Le « plus grand vignoble du monde » en LR a réduit sa surface de 60 000 Ha entre 2000 et 2010 (-21%) après l'avoir déjà réduit de 17 % entre 1988 et 2000.

Sa population agricole vieillit, la proportion d'agriculteurs de plus de 40 ans a doublé dans cette période, passant à 54 %.

Le revenu agricole de la région est d'une moyenne de 16 000 € pour les 3 dernières années, le plus faible de France, moins de la moitié de la moyenne française.

La vocation exportatrice du Languedoc Roussillon est à reconsidérer, 47 % des exploitations viticoles sont petites, d'une surface moyenne de 2,6 Ha ; ces 8 600 exploitations restent un gisement d'emplois important. La plupart sont dans l'incapacité d'aborder un marché international très concurrentiel.

**En matière d'emploi un bilan très négatif pour la viticulture est à craindre. L'argent dépensé par les collectivités serait mieux utilisé pour accompagner la diversification des productions et la reconquête des marchés français et européens.**

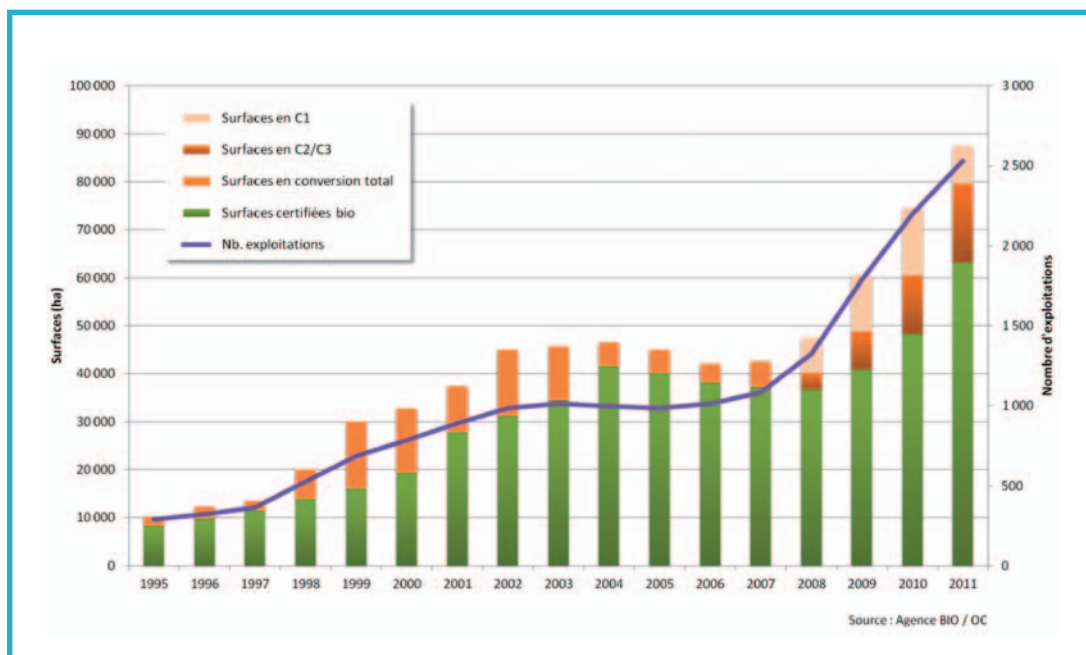
## Les céréales (p. 55-56)

Les céréales représentent 38 % du volume traité actuellement à PLN pour un total de 825 000 tonnes, essentiellement du blé dur, cultivé dans le Lauragais et le Sud Ouest.

Les subventions européennes (PAC) aux céréaliers français (39 700 € en moyenne par exploitation) prennent à elles seules la moitié du budget PAC pour seulement 20 % des agriculteurs. **La réforme de la PAC prévoit une réduction des aides à ce secteur, qui impactera la production.**

L'incidence d'une hausse de production de céréales serait quasiment nulle sur l'emploi et favoriserait la concentration des exploitations. Seules 600 exploitations sur le Languedoc-Roussillon cultivent 78 % des 83 000 ha de céréales.

### Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en mode de production biologique LANGEDOC-ROUSSILLON



**Le blé dur** représente 90 % des céréales transitant par PLN et 69 % de la surface céréalière. Il est exporté essentiellement vers la Grèce, l'Italie et l'Algérie, dont les difficultés économiques font craindre une diminution des importations ; ces pays peuvent augmenter leur production.

**Les oléagineux** représentent 19 % de la surface avec une tendance à la diminution. La France importe des oléagineux (huile de palme, soja), suite au soutien de l'Europe aux agro-carburants. Ce soutien étant remis en question, **la filière oléagineuse devient incertaine**. S'il est souhaitable que les oléagineux se développent, d'un point de vue agronomique comme pour la souveraineté alimentaire, il est peu imaginable que les oléagineux de la région, essentiellement du tournesol, soient exportés.

**Les protéagineux** (légumineuses) sont largement déficitaires (les accords de Dillon puis de Blair House limitent les surfaces aidées par l'Europe et détachent les importations américaines). Ainsi les élevages du Languedoc-Roussillon importent les 3/4 de leurs besoins en protéines végétales (soja OGM). En hausse, la surface régionale n'atteint que 3 600 ha en 2010 ; il en faudrait dix fois plus pour inclure ces cultures dans un assolement correct, afin d'économiser des engrais azotés, d'améliorer l'état agronomique des sols et de relocaliser la production de protéines végétales pour la consommation humaine et animale.

**Pour atteindre un tel objectif, il faut subventionner ces cultures.**

**En conclusion** les perspectives d'agrandissement des capacités d'exportation de céréales sur PLN ne paraissent ni souhaitables, ni réalisables. Dans ce secteur agricole déjà très concentré qui continue l'intensification de la mécanisation, il n'y a pas d'emploi à espérer.

**L'augmentation des exportations céréalières de 30% (p. 64) est irréalisable en termes de capacité de production comme de marchés.**

Les principes d'agrobiologie visant à réduire les importations, et les reconversions dans ce secteur étant nombreuses, il faut en tenir compte pour ne pas mettre en péril une économie dynamique mais fragile (voir le tableau page 3).

## Les agro-carburants (p. 62)

L'essor escompté des agro-carburants est à reconsidérer complètement :

Hormis le problème moral d'utiliser des aliments pour remplir des réservoirs quand un milliard d'humains est sous-alimenté, citons les dernières directives de la politique de l'Europe favorables à une diminution des aides (en France 250 M€ par an par les seules défiscalisations) et à ce que la part des agro-carburants première génération dans les carburants baisse à 5 %, au lieu des 10 % prévus en 2002 (actuellement ce seuil est à 6,7 % en France).

Le Conseil Régional annonçait en 2011 l'arrivée de Sime Darby sur PLN pour importer 2 millions de tonnes d'huile de palme. Cette entreprise y renonçait en 2012 face aux contestations et au vu du contexte économique...

## Bilan emploi (p. 68)

La comptabilité en termes d'emplois induits par l'agrandissement donne l'illusion que le port serait uniquement un port d'exportation ; on ne sait rien des importations.

Il faut établir un bilan complet des emplois créés et de ceux supprimés, et élargir le territoire de l'étude à la région, voire au grand Sud.

## Conclusion

L'agrandissement des capacités d'import/export sur PLN pour les produits agricoles n'est pas nécessaire ni souhaitable ; il n'apportera pas d'emploi mais facilitera la mise en concurrence des agricultures du bassin méditerranéen, contribuera à la disparition des paysans, au détriment de la souveraineté alimentaire.

Ces 200 millions d'euros d'argent public, bien utilisés, permettraient, par exemple, d'installer a minima 2 000 agriculteurs pour fournir les produits locaux et biologiques qui font défaut à la restauration collective (cantines, hôpitaux, crèches, etc.) et aux marchés locaux, avec des conséquences positives sur les territoires ruraux de la région.

Nous agissons pour la souveraineté alimentaire et l'intégration de l'agriculture au tissu socio-économique local par :

- des actions syndicales de défense des droits des agriculteurs à exercer leurs métiers de façon responsable, indépendante et valorisante
- le travail de fond redéveloppant le maillage territorial de production nourricière (identification des manques, accompagnement l'installation, diversification...)
- la mise en œuvre de pratiques agronomiques écologiques
- la mise en relation des producteurs, des transformateurs et des consommateurs
- la sensibilisation, l'information et la formation tous publics

Confrontés aux réalités de terrain, nous relevons un manque constant de moyens engagés par les collectivités pour permettre une véritable évolution de l'agriculture vers un modèle durable. Cela entraîne des pertes significatives d'emplois, compétences, savoir-faire et une déstructuration des systèmes socio-économiques ruraux.